

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 085-200059079-20220602-D09062022-DE

Séance du 02/06/2022

COMMUNE DE SEVREMONT

Objet : D09.06.2022 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ETUDE DIAGNOSTIC SUR LA CHAPELLE NOTRE DAME DE LORETTE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Nombre de suffrages : 30

Date de convocation

27/05/2022

Date d'affichage

27/05/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mil vingt-deux, le deux uin à vingt heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GABORIT Maryline, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, M. LOISEAU David, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. SCHMUTZ Alain, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme BURCH-BOILEAU Christine donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, M. GUILLOTEAU Bernard donne pouvoir à M. CORNUAU Albert, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, Mme BURCH-BOILEAU Christine, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, M. PERAIN Hervé, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ROY Claude

Objet : D09.06.2022 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ETUDE DIAGNOSTIC SUR LA CHAPELLE NOTRE DAME DE LORETTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'étude diagnostic sur la chapelle Notre Dame de Lorette, Commune déléguée de La Flocellière.

Il précise que ce dossier pourrait faire l'objet d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Il propose de déposer le dossier de demande de subvention correspondant pour une étude évaluée à 5 300 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- Conseil départemental de la Vendée (Restauration du patrimoine immobilier non protégé) :
2 650 € (50 %),
- Autofinancement : 2 650 € (50 %),
- Total : 5 300 €.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le projet d'étude diagnostic sur la chapelle Notre Dame de Lorette,
- D'approuver le plan de financement correspondant,
- De l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY